

**Réunions annuelles du Comité de coordination IGR/PTMR
Maputo, 1 – 4 juillet 2002**

(1) Rapports des Coordinateurs

Le rôle des Coordinateurs de l'IGR et du PTMR est de:

- (i) Fournir l'appui et le leadership pour faciliter la mobilisation de tous les partenaires et acteurs clefs au sein du pays et en dehors de ses frontières en vue de suivre les principes de l'IGR et du PTMR par la mise en place de réformes institutionnelles, financières et juridiques, et ainsi renforcer les capacités nécessaires à une gestion et au financement du réseau routier et du transport rural, et en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et la commercialisation routière.
- (ii) Préconiser et participer à l'exécution d'un programme d'activités structuré et hiérarchisé pour assurer un entretien durable et effectif, promouvoir l'utilisation de technologies appropriées, y compris les moyens intermédiaires de transport, et améliorer ainsi l'accessibilité et la mobilité à un coût moindre pour créer un environnement favorable à la réduction de la pauvreté à la croissance économique selon des principes d'autonomie.

Cela étant, les coordinateurs IGR/PTMR sont priés de soumettre un rapport succinct à partir des indications ci-dessus mentionnées, au plus tard le 15 juin 2002, à Stephen Brushett (sbrushett@worldbank.org ou par fax 202-473-8326 pour les Coordinateurs de l'IGR) et à Dieter Schelling (dschelling@worldbank.org ou par fax 202-473-8326 pour les Coordinateurs du PTMR) avec copie à Antonio Borges (aborges@worldbank.org ou par fax 202-614-514):

A) Rapport des Coordinateurs de l'IGR

- (B) Rapport d'activités réalisées depuis Saly en mai 2001 par le programme national structuré selon les titres proposés par les coordinateurs nationaux dans le projet des termes de référence approuvé et publié après la réunion intérimaire tenue à Lusaka en septembre 2001.

Être agent des réformes en préconisant et en entreprenant des interventions adaptés - à titre individuel ou collectif - dans la mise en oeuvre des quatre piliers de l'IGR.

Initier et piloter des interventions pour sensibiliser les partenaires clefs à la commercialisation progressive du secteur routier.

Divulguer périodiquement l'information pour sensibiliser et mobiliser l'appui dans la recherche de politiques routières exemplaires liées au précepte de l'IGR : "Ouvrir les routes aux lois du marché, instituer des redevances à

payer en contrepartie du service rendu et exploiter le réseau comme un service marchand”.

Travailler en collaboration avec les usagers de la route et les représentants du gouvernement membres du Comité National de Pilotage de l’IGR/Conseil des routes pour institutionnaliser les réformes.

Identifier les obstacles et goulots d'étranglement et ne pas hésiter de faire appel aux agences internes et externes pour promouvoir les réformes.

Conseillez/inciter les autorités concernées à entreprendre des actions opportunes pour poursuivre les réformes dans le secteur routier.

Produire des rapports périodiques pour informer les bailleurs de fonds et les acteurs clefs de l'état d'avancement en mentionnant les difficultés et les contraintes rencontrées et solliciter leur appui et intervention.

Innovez et facilitez la mise en oeuvre d'opérations d'entretien routier d'un bon rapport coût-efficacité et adaptées aux besoins et au contexte spécifique à chaque pays.

Mettre en commun les idées et expériences des pays en matière de réformes routières et encourager l'intégration régionale et le développement mondial.

- (C) Commentaires et suggestions destinés à améliorer ou clarifier ces termes de référence (à débattre et éventuellement à adopter au cours de la réunion de Maputo).
- (D) Commentaires et suggestions destinés à améliorer ou clarifier les indicateurs de performance proposés pour les programmes nationaux de l’IGR convenus et publiés après la réunion de Saly :

Composition du Conseil du Fonds Routiers et du Conseil de l'Agence Routière – proportion de membres des secteurs privé et public et de la présidence.

Niveau de financement de l'entretien suffisant - pourcentage de l'enveloppe budgétaire en fonction des besoins et ventilation des fonds accordés aux diverses agences.

Pourcentage du réseau routier soumis à l'entretien régulier.

Coût unitaire d'entretien pour différentes interventions.

Proportion des travaux d'entretien répartis entre les entreprises locales.

Audits techniques et financiers réalisés.

État du réseau routier - pourcentage de routes en bon, moyen ou mauvais état.

Taux de contribution du secteur routier au produit intérieur brut.

Nombre de Ministères et d'agences routières impliquées dans le secteur routier.

B) Rapport des Coordinateurs du PTMR

Les Coordinateurs du PTMR devront présenter un rapport d'environ trois (3) pages A4 au plus et/ou six diapositives PowerPoint au plus couvrant les points suivants :

- Mise en place d'une coordination nationale
- Réalisations du PTMR à ce jour et progrès réalisés depuis Saly
- Programme d'activités 2002/3, réalisations à ce jour, activités en cours, programme pour la période restante
- Questions communes avec l'IGR, activités conjointes IGR/PTMR (le cas échéant)

(2) "Forum d'échanges"- Expositions et Affiches

La conférence SSATP comportera une session « Forum d'échanges » pour encourager l'interaction entre les pays. Ce forum sera un lieu d'échanges (information, études, publications, supports de documentation et rapports de recherche). Votre pays peut également présenter une exposition d'affiches qui pourrait entre autres attirer l'attention sur les expériences particulières qu'il serait utile de partager ou indiquer des secteurs pour lesquels une assistance extérieure serait particulièrement bienvenue.

Le « Forum d'échanges » sera installé dans l'Hôtel Rovuma à Maputo, principal site pour la conférence. Cet espace sera disponible le mercredi 3 juillet au matin afin de permettre aux délégations de procéder à l'installation de leurs affiches et stand. Le programme de la conférence prévoit un temps libre au cours de l'après-midi de jeudi 4 juillet qui sera le moment principal pour les visites et les prises de contacts. Cependant, l'espace sera disponible jusqu'à la fin de la journée du vendredi 5 juillet pendant l'Assemblée générale annuelle du SSATP pour permettre aux participants de rencontrer les délégations.

Tous les pays membres de l'IGR et du PTMR sont invités à exposer le matériel de leur choix. Il n'y a aucun frais à payer, cependant les membres sont responsables du transport et de l'assurance si nécessaire de leurs propres matériels au cours du voyage et sur le site sur le site. Le montage et l'exposition relève entièrement de la responsabilité des délégués de pays. L'exposition sera cependant limitée à six affiches de format A4 (ou équivalent) par pays.

Si vous désirez exposer dans le cadre du « Forum d'échanges », veuillez communiquer les informations suivantes à Torben T. Larsen (tlarsen1@worldbank.org) ou par fax 202-473-8326 avec copie à Antonio Borges (aborges@worldbank.org) ou par fax 202-614-1514), au plus tard le 15 juin 2002 – délai de rigueur:

- *nom, adresse et e-mail*
- *Titre de la présentation*
- *-Dimensions et media*
- *Tout élément nécessaire tel que tables, tableaux d'affichage, matériel de reproduction pour les copies et CD.*